

Il ne faut pas... hier que
grand Bing... hier pro
chain orga... moral
les Enfa... -I
71. P...

LE CLAIRO

prit Révolutionnaire en France et aux États-Unis au XVIII^e siècle" (1924), "Faites vos Jeux" (1925), "Notes on the American Press" (1926), "Benjamin Franklin" (1928), dont 100.000 exemplaires se sont vendus en Amérique, "The American Experiment" (1929), "The Two Franklins" (1929), "Roosevelt et son Amérique" (1934) et "La Franc-Maçonnerie et la Révolution intellectuelle du 18^e siècle" (1936).

Les funérailles auront lieu samedi le 8 à 10½ hres dans l'église de Ste-Madeleine. L'inhumation aura lieu dans le cimetière de la Cathédrale de Ste Hyacinthe.

"Tous ces intéressants animaux seront de retour à l'hôtel lors de l'ouverture, le 1^{er} juin prochain", dit M. Sommeville, qui rit encore des bottes que les ours lui ont jouées à Jasper.

Ce bingo sera au profit des missionnaires du Basutoland en Afrique. Il y aura trente (30) chances de gagner de magnifiques cadeaux. Le prix sera de 35 sous. Bienvenue à tous.

Georges Beauchesne, Laurier

—Mercredi dernier eut lieu le mariage de Mlle M. Jeannine Boulay institutrice de notre paroisse avec M. Maurice Malouin de St-Jean-Baptiste. Nos meilleurs vœux aux nouveaux mariés.

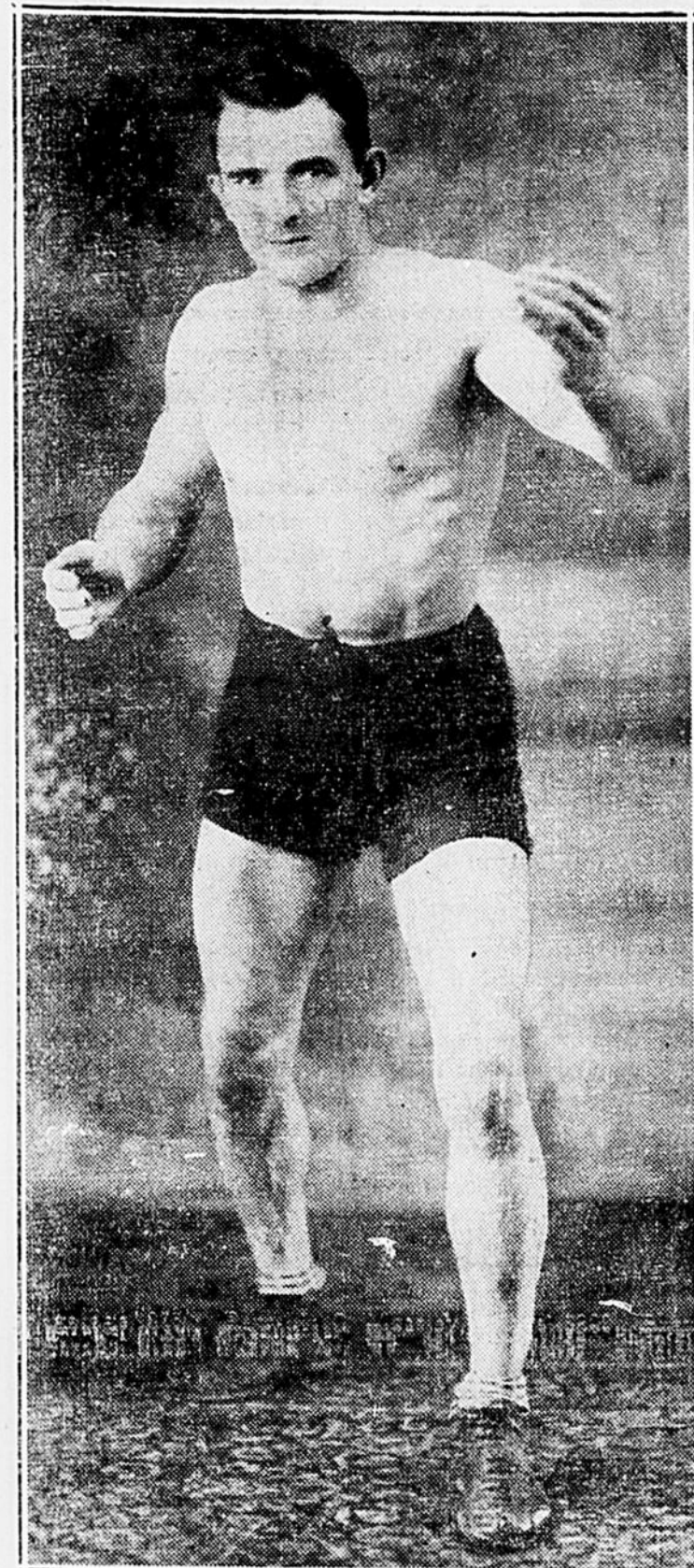
ERNEST LALIME, gérant.



LE DOMAINE DES SPORTS



Grande Réouverture de la Saison de Lutte à la Salle du Clairon



ROLLAND LABRIE, qui entend se distinguer lors de la réouverture de la saison de lutte à la Salle du Clairon, demain soir.

\$200.; Bouchard T. D., 14 logements, \$8,000.; Phaneuf Mlle Jeanne, hangar agran., \$100.; Ecole de laiterie, améliorations, \$7,000.; Lanoix J. E., 9 logements, \$6,500.; Ducharme Raoul, solage, \$300.; Flibotte A., solage, \$300.; Fredette Ed., améliorations, \$600.; Needlecraft, plancher, \$200.; Létourneau H., vitrine, \$100.; Collette Dr., réparations, \$300.; Srs St-Joseph, école, \$5,000.; Larivière Léon, améliorations, \$100.; David M. A., améliorations \$1,100.; St-Laurent Mlle, solage, \$200.; Maynard Roméo, modifications, \$1,500.; Srs Présentation, galerie, \$600.; Robert Ad., réparations, \$1,000.; Charbonneau Mme Jos., lambrisage, \$300.; Morissette O., 1 logement, \$600.; Mlle Larivière, allonge, \$1200.; Yamasaka Garments, addition, \$10,500.; Jeannotte Jean, réparations, \$200.; Morin, Henri, améliorations, \$1,000.; Chenette Mme A., étage additionnel, \$250.; Gobeille et Brouillette, améliorations, \$1,500.; Bouchard T. D., 1 logement, \$350.; Auger Adrien, 6 logements, \$5,000.

ORDONNANCE QUI EST UNE CAUSE D'INQUIETUDE

(Suite de la page 1)

velles exigences du gouvernement provincial.

A la Confédération des travailleurs catholiques, le président, M. Alfred Charpentier dit que l'ordonnance peut faire beaucoup de bien à ceux qui reçoivent de petits salaires, "mais elle peut aussi avoir pour effet de diminuer les salaires de ceux qui gagnent plus, ce qui serait très malheureux dans un temps où ils ne sont pas très élevés."

M. Charpentier ajoute: "Précisons que cette ordonnance est de nature à faire connaître tous les avantages des contrats collectifs, qui, nous ne craignons pas de le dire, sont préférables aux ordonnances parce que l'ouvrier voit lui-même à leur application."

Dans les cercles de la C. T. C. C., on est d'opinion que l'employeur critiquera l'ordonnance parce qu'elle lui offre une protection insuffisante, cependant que l'employé critiquera aussi l'ordonnance parce qu'elle lui donnera une rémunération ridicule quand elle ne provoquera pas une diminution de salaire.

Par ailleurs, le Monde Ouvrier, organe des unions internationales, remarque que les employés tombant dans la catégorie VI de l'ordonnance ne sont pas certains de garder leur salaire actuel, parce que rien n'empêche un patron de les renvoyer et de les remplacer par d'autres au salaire des plus "minimum" fixé par l'ordonnance, en dépit de tout ce qu'elle semble vouloir dire.

Il faudra aussi une légion d'inspecteurs pour appliquer la loi. Il est vrai qu'avec le un pour cent (1%) de la liste des salaires que les employeurs devront payer à l'Office des salaires raisonnables, on pourra se payer le luxe de faire du patronage en grand, car si l'on calcule que 670,000 ouvriers gagnent un minimum de \$10.00 par semaine, cela fera \$6,700,000 de salaire par semaine à 1%, soit \$67,000 par semaine ou \$3,484,000 par année. C'est une jolie tarte que l'on impose au commerce et à l'industrie.

ON VERRA AU PROGRAMME LES MEILLEURS ARTISTES DU MATELAS. — DANS LA GRANDE SALLE DU CLAIROIR, RUE MONDOR. — ROD. LAROSE VS AL TUCKER EN FINALE.

Une grande réouverture de les arènes, non moins connu des amateurs. Cette finale est limitée à 2 dans 3, 90 minutes.

Dans la semi-finale de 45 minutes ou un chute, on verra aux prises Roland Labrie, le plus scientifique lutteur de tous les mi-lourds et l'athlète le plus parfait, et Bob Girard, reconnu lui aussi comme un vilain de l'arène.

Les deux préliminaires feront partie du tournoi pour le championnat de St-Hyacinthe, détenu actuellement par Arthur Proulx. Ces deux combats seront d'une chute à finir.

La première de ces rencontres sera entre Young Martquette et Guy Potvin.

Le deuxième de ces rencontres sera entre Johnny Belanger et Cyclone Lecavalier.

IMMEUBLES

— Vente d'un emplacement situé rue Cascades vendu par Victoria Lussier à Pierre Messier pour la somme de \$4500. L. E. Morier, notaire. — Date 24 nov. 1937.

— Vente d'un emplacement situé dans la Paroisse Notre-Dame vendu par Geo Hébert à Bertrand Hébert pour la somme de \$1000. H. Morin, notaire. — Date 24 nov. 1937.

— Vente d'un emplacement situé Notre-Dame vendu par Geo Hébert à Gaston Hébert pour la somme de \$3100. H. Morin, notaire. — Date 24 nov. 1937.

Un pionnier du ski au Canada



H. SMITH-JOHANNSEN

Il n'y a probablement pas parmi les nombreux skieurs qui compte maintenant la province de Québec, de figure qui soit plus avantageusement connue que celle de H. Smith-Johannsen, l'animateur de presque tous les grands tournois de ski et le créateur de la plupart des pistes qui sillonnent les Laurentides. Originaire de Norvège où, comme tous ses compatriotes, il apprit à skier dès l'enfance, Smith-Johannsen arriva à Montréal au début du siècle, alors qu'une paire de skis était encore considérée au Canada comme une curiosité. Depuis, il n'a cessé, par son enthousiasme et son travail d'organisation, de populariser chez les nôtres ce sport dont les adeptes ne cessent d'augmenter par milliers. L'hiver dernier, le champion norvégien s'assura sa collaboration pour la publication de la nouvelle carte de ski des Laurentides. Encore récemment, c'est lui qui était chargé de diriger les grands travaux qui ont été exécutés au lac Beauport, près de Québec, pour doter cette région pittoresque de nos trempins pour les sauts, de pistes de slalom et de sentiers pour le "cross-country". Bien qu'il ait maintenant dépassé la soixantaine, Smith-Johannsen est encore classé comme un as du ski, et sa virtuosité sur les planches, dans une descente à pic ou sur une piste tortueuse, est toujours un sujet d'émerveillement pour beaucoup de nos meilleurs "jeunes". M. H. Smith-Johannsen habite Montréal; il est le père de Bob Johansen et de Miss Peggy Johansen, deux des meilleurs skieurs du pays.

Morin, notaire. — Date 24 nov. 1937.

— Vente d'un emplacement situé dans la Cité, vendu par Alph. Courchesne à Jos. Edmour Morin pour la somme de \$2500. G. Beaudoin, notaire. — Date 27 nov. 1937.

— Vente d'un terrain et emplacement situé en Ville vendue par les Srs de l'Hôtel-Dieu à Henri Pelletier pour la somme de \$5000. H. Morin, notaire. — Date 29 nov. 1937.

— Vente d'un emplacement situé dans la Paroisse Notre-Dame vendu par Roméo Bouchard à Germain Forget pour la somme de \$565. H. Morin, notaire. — Date 29 nov. 1937.

— Vente d'un emplacement situé à St-Charles vendu par Geo. E. Hébert à Oct. Chicoine pour la somme de \$1800. Eug. Handfield, notaire. — Date 30 nov. 1937.

— Vente d'un emplacement situé à St-Joseph vendu par Gustave Forget à Denis Hébert pour la somme de \$2450. H. Morin, notaire. — Date 1er déc. 1937.

— Vente d'une partie d'emplacement située en Ville vendue par Lucienne Vaquié à Amélie Morin pour la somme de charges et considérations. H. Morin, notaire. — Date 1er déc. 1937.

— Vente d'un emplacement situé en la Cité vendu par Alfred Graveline à Alph. Blanchette pour la somme de \$7000. L. A. Brunelle, notaire. — Date 2 déc. 1937.

— Vente d'un emplacement situé à Ste-Madeleine vendu par Wilfrid Deslauriers à Hilaire Beaugard pour la somme de \$6000. H. Morin, notaire. — Date 2 déc. 1937.

— Vente d'un emplacement situé à St-Damasc, vendu par Hector Palardy à Edmond Palardy pour la somme de \$1450. J. R. Brunelle, notaire. — Date 3 déc. 1937.

— Vente d'un emplacement situé à St-Barnabé vendu par Frs Racette à Sylvia Racette pour la somme de \$5500. H. Morin, notaire. — Date 6 déc. 1937.

— Vente d'un emplacement situé dans la Par. Notre-Dame vendu par Pierre Pélouquin à Roméo Pélouquin pour la somme de \$8000. H. Morin, notaire. — Date 6 déc. 1937.

— Vente d'un emplacement situé à St-Damasc vendu par Adelaide Robert à Wilfrid Jodoin pour la somme de \$5500. L. Cordeau, notaire. — Date 9 déc. 1937.

— Vente d'un emplacement situé à St-Judes vendu par Ulric Allaire à Pierre Allaire pour la somme de \$2000. J. M. Richard, notaire. — Date 13 déc. 1937.

— Vente d'un emplacement situé à St-Judes vendu par Ulric Allaire à Rosario Allaire pour la somme de \$900. J. M. Richard, notaire. — Date 13 déc. 1937.

— Vente d'une lisière de terrain située à Ste-Madeleine vendue par Prosper Poirier à Sa Majesté le Roi pour la somme de \$318.39. L. A. Brunelle, notaire. — Date 14 déc. 1937.

— Vente de terrains situés dans le Bourg-Joli vendus par Arthur Flibotte à Emile Laroché pour la somme de \$500. G. Beaudoin, notaire. — Date 14 déc. 1937.



BOB GIRARD, qui fera la vie dure à Roland Labrie, lors de leur rencontre à la Salle du Clairon, samedi soir prochain. Tous deux ont confiance de remporter la victoire.

LIGUE DE HOCKEY DE LA CITE

LE CLUB CHRIST-ROI INFLIGE UNE DEFAITE AU CLUB BELANGER & PHILIE, PUIS A RAISON DU YAMASKA GARMENTS.

Les joutes de hockey de la Ligue de la Cité sont suivies avec beaucoup d'intérêt par les amateurs de notre ville. Il y avait foule le 2 janvier, dimanche dernier, pour voir le club Christ-Roi se mesurer au club Belanger & Philie, dans une joute de cédule.

Il faut croire que le Belanger & Philie n'était pas en forme, car le club Christ-Roi lui infligea une cinglante défaite, le score étant de 14 à 0.

Lundi les clubs Christ-Roi et Yamaska Garments se sont rencontrés dans une joute qui a été fort intéressante. Le club Christ-Roi a encore gagné par le score de 2 à 1.

Les prochaines joutes dans la Ligue de Hockey de la Cité seront disputées comme suit:

Mercredi 5 janv.: Gotham vs Belanger & Philie. — Jeudi 6 janv.: Gotham vs Yamaska Garments. — 6 janv.: Belanger & Philie vs St-Hilaire à St-Hilaire. — Dim. 9 janv.: Yamaska Garments vs Belanger & Philie. — Dim. le 9 janv.: Gotham vs St-Hilaire à St-Hilaire. — Lundi 10 jan. Christ-Roi vs Gotham. — Mercredi 12 janv.: Belanger & Philie vs Yamaska Garments.

POSITION DES CLUBS

J. G. P. Pts

Christ-Roi	4	4	0	8
Yamaska Gar.	5	2	3	4
Gotham	2	1	1	2
St-Hilaire	3	1	2	2
Bel. & Philie	4	1	3	2

1937-1938

Nous donnons maintenant la liste des compteurs de la ligue de la cité de St-Hyacinthe en date du 3 janvier 1938.

P. A. Pts

C.R. 1. Beaugard	8	3	11
C.R. 2. Joly	1	0	2

HEROINE DE ROMAN QUI EST HONOREE

On vient de donner à un lac du canton Hémion, au Lac St-Jean le nom de Maria Chapdelaine, l'héroïne du roman d'un jeune auteur français, Louis Hémion. Le Lac Saint-Jean est sur la ligne du Canadien National.

LE CLAIRON

JOURNAL HEBDOMADAIRE PUBLIE A SAINT-HYACINTHE
"Le Clairon" est imprimé par l'Imprimerie Yamaska
au No. 67, rue Mondor, Téléphone: 498.

ABONNEMENTS

St-Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année, ... \$1.50
Ailleurs au Canada 1.00

EN VENTE CHEZ

M. Henri BARRE, 231 rue Cascades,
M. René CHOQUETTE, 106 rue Mondor,
M. Armand-BROUSSEAU, 122 Cascades.

SAINT-HYACINTHE, 7 JANVIER 1938

LES CULTIVATEURS SOUS LE REGIME FASCISTE

EN ALLEMAGNE, LES PAYSANS NE SONT PLUS MAÎTRES DE LEUR BIEN ET LES FEMMES NE PEUVENT MÊME PAS TRAIRE LES VACHES EN PAIX.

Dans son numéro de janvier, le "Readers' Digest", à la page 59, publie un article dont nous voulons donner une traduction, car il illustre à merveille le sort qui serait celui de nos cultivateurs du Québec, s'ils en venaient jamais à se donner un régime fasciste.

Bien que l'article en question parle d'un système qui s'applique exactement à l'économie fasciste, il est en somme la même chose. On peut aussi inclure dans la même catégorie de système politique le système corporatiste existant en Italie et que certains de nos économistes amateurs recommandent comme le système idéal pour notre province. Il ne peut y avoir, en définitive, de système corporatiste sans une dictature quelconque, que cette dictature soit Hitlérienne ou Mussolinienne.

N'oublions pas que dans notre province nous avons dans le gouvernement actuel des partisans avancés de la réglementation absolue de l'agriculture. Pour en arriver à cet idéal qui sera certainement la ruine de notre province, on a tenté et on tentera encore, au cours de la prochaine session, d'abolir toutes les sociétés agricoles, toutes les associations et tous les cercles d'agriculture, pour les remplacer par une corporation unique qui serait "L'Union Catholique des Cultivateurs".

Cette loi est désapprouvée par l'immense majorité de nos cultivateurs mais comme elle est prononcée par monsieur Rioux, le sous-ministre de l'agriculture qui est un corporatiste reconnu, il se pourrait bien que le gouvernement finisse par l'accepter. Soyons sur nos gardes si nous ne voulons pas que nos cultivateurs de la province de Québec soient dans quelques années réduits au triste sort des fermiers d'Allemagne, tel qu'il est si bien décrit dans le "Readers' Digest".

L'article a pour titre: "Farm as you're told". "Cultivez comme on vous l'ordonne" et l'auteur, M. George Kent, écrit:

"Les hommes du Gouvernement en Allemagne arrivent à la ferme comme les vaches s'acheminent dans l'étable. Ils poussent de côté la femme du fermier et sa fille engagère, puis s'assoient et se mettent à traire les vaches. Ils passent ainsi les quarante vaches dans l'étable, puis ils inscrivent des chiffres dans leurs carnets.

"Les hommes du Gouvernement vont ainsi dans chaque ferme d'Allemagne, pour s'assurer que la quantité de lait livrée par le fermier est précisément la quantité tirée de ses vaches. Car le fermier doit apporter tout son lait à la station de contrôle. Il ne peut même pas garder une seule pinte de lait afin de faire du beurre pour la famille. Le lait écramé dont il a besoin pour ses porcs, il doit le racheter du Gouvernement. Le prix qu'il obtient est un prix fixe pour tout ce qu'il cultive.

"Voyons comment Hans Vogel, fermier typique de la vieille Allemagne, s'assimile le plan économique très compliqué de l'Etat naziste. Avant la venue de la dictature, Hans tuait chaque automne quatre ou cinq cochons gras et s'en faisait un approvisionnement de saucisson et de tête en fromage. Maintenant, il doit conduire tous ses porcs à la station de contrôle naziste, pour recevoir en retour les prix décrets par le Gouvernement. Il a un boeuf gras à vendre sur le marché. Or les places du marché en Allemagne avaient coutume d'être des endroits pleins de vie, excitants au possible pour le fermier. Le commerçant se frappait dans le creux de la main en criant un chiffre. Le fermier faisait de même et nommait un chiffre plus élevé. Et l'on continuait de miser jusqu'au moment où les deux compères finissaient par s'entendre sur un prix d'advenue. Aujourd'hui, le marché sous les nazis s'est métamorphosé. Un officier du parti arrive au marché, il regarde la bête, nomme un prix. — et Hans doit l'accepter.

L'agriculture allemande est devenue une vaste corporation, — la corporation des aliments nationaux. A sa tête est placé le ministre de l'Agriculture, R. Walther Darré, un homme qui détient des pouvoirs absolus sur tout ce qui intéresse les fermiers. Il contrôle presque chaque phase de la vie du fermier. Hans peut être le propriétaire de sa ferme, mais il ne peut pas avoir la propriété de ce qu'il produit.

"Les agents de Darré se promènent à travers les

Heureux résultats de la politique libérale

L'année qui vient de se terminer a été marquée par de multiples triomphes de l'idée libérale. Trois élections provinciales ont eu lieu au cours de l'année 1936, en Ontario, en Nouvelle-Ecosse et en Colombie Britannique; elles ont marqué trois victoires éclatantes. Les élections partielles de Renfrew, de Victoria et de Lotbinière ont établi que dans tout le pays, l'administration King jouissait d'un prestige incontesté.

Il n'est pas étonnant que le gouvernement d'Ontario possède une aussi grande autorité, si l'on examine brièvement les résultats accomplis depuis son avènement. En vingt-six mois, la situation économique du Canada s'est complètement transformée. L'atmosphère de pessimisme et de trouble a fait place à un optimisme raisonné, grâce au relèvement sensible des affaires qui s'est dessiné à travers tout le pays.

La passation d'un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, la conclusion d'une trêve douanière avec le Japon, la signature d'un nouvel accord commercial avec le Royaume-Uni et d'une convention avec l'Allemagne, sans compter d'autres pactes de moindre importance, ont largement contribué à supprimer les entraves aux échanges internationaux, à augmenter le pouvoir d'achat de la population canadienne, à accroître le trafic ferroviaire, les transports maritimes, et à occasionner une plus-value remarquable des rentrées d'impôts. Le lourd excédent de blé dont le Canada disposait à l'automne de 1935 et qui menaçait de paralyser la vie économique du pays, a été complètement liquidé au grand avantage de la population rurale.

Au lendemain de la déroute de M. Bennett, l'équilibre financier était gravement compromis par les déficits accumulés et l'augmentation fantastique de la dette publique. Une politique fiscale réaliste n'a pas tardé à renverser la situation. Pour la première fois depuis huit ans, l'équilibre du budget est pratiquement assuré, faisant prévoir dans un avenir rapproché une réduction de la dette publique ou une diminution des impôts.

La politique de libre-échange mitigé du régime libéral, a influé sur l'expansion rapide de nos ressources minières. La production d'or au Canada a atteint en 1937 un nouveau palier; de même que la production de cuivre et de nickel. L'extraction de l'amiante, du plomb et du zinc a enregistré en 1937 une progression de 50, 26, et 30 pour 100 comparativement à l'année précédente. Grâce à l'encouragement apporté par les autorités fédérales à l'industrie du bâtiment, les permis de construire au Canada ont atteint en 1937, un nouveau sommet depuis six ans.

Dans la plupart des branches de l'industrie manufacturière un progrès notable a été remarqué. La métallurgie a connu ses plus beaux jours depuis vingt ans. En dépit d'une crise très grave dans l'acier aux Etats-Unis, les principales usines sidérurgiques du pays continuent de fonctionner à pleine capacité. L'industrie forestière a connu une activité inusitée; l'industrie automobile a construit plus de voitures qu'en toute autre année depuis 1929.

champs du fermier, regardant et estimant. Lorsque les patates commencent à pousser, les inspecteurs pointent dans une certaine direction et ordonnent d'y planter à nouveau des patates. Ils insistent sur tant de récoltes que les fermiers n'ont plus le temps de se reposer. La fête de l'Ascension, qui était autrefois une grande fête pour les paysans, se passe en un labeur ardu et incessant.

"Par décret de Berlin le fermier Hans reçoit l'ordre cette année d'ensemencer 15 acres de lin. Or le lin est un article qu'il déteste. Toute autre récolte lui donnerait un plus fort rendement. Mais les fermiers allemands ont appris à leurs dépens à ne pas discuter avec un décret. Il y a un camp de concentration pour eux s'ils élèvent la moindre objection. Et si l'inspecteur du Gouvernement n'est pas content, s'il croit que le fermier est négligent ou indigne ou manque d'efficacité, il peut s'emparer de la ferme et l'exploiter lui-même, en donnant des ordres à Hans et à sa femme.

"Par un édit de juillet dernier, les récoltes entières de blé et de seigle ont été réquisitionnées pour sauvegarder l'approvisionnement de pain de la nation. Les fermiers ne peuvent garder que la petite provision dont ils ont besoin pour leurs familles. Ils sont soumis à de fortes amendes s'ils servent à leurs bestiaux d'autres aliments que ceux décrets par le Gouvernement.

"Suivant M. G. L. Steere, attaché agricole à l'ambassade américaine de Berlin, toutes ces mesures du Gouvernement ont permis à la nation de se subvenir à elle-même dans la proportion de 81 pour cent. Mais il y a un grand nombre de fermiers qui se débattent au système rigide des quotas. Des syndicats possédant de nombreux camions vendent partout les vivres que le Gouvernement surveille avec tant de soin, cependant qu'il y a des "bootleggers" individuels qui voyagent sur les chemins de fer avec des aliments dissimulés dans des valises à double fond. Les sanctions sont sévères, — l'amende, puis la prison et dans le cas des gros accapareurs, la mort. Néanmoins, le ministre à l'Agriculture calcule qu'un tiers de la récolte totale du pays est vendu subrepticement."

Damien BOUCHARD

Le nombre des sans-travail est en recul marqué sur l'année 1936; les budgets de chômage de l'Etat fédéral, des provinces et des municipalités ont subi de larges coupures.

A l'aube de 1938, le peuple canadien envisage l'avenir avec confiance; il ne s'est pas encore ressenti du brusque et intense ralentissement industriel, enregistré dans la république voisine depuis la fin de septembre 1937. La politique réaliste poursuivie par M. Mackenzie King et ses collègues a déjà fait sentir ses heureux effets dans tous les domaines de l'activité économique. Aussi, il n'est pas surprenant que les principes du libéralisme canadien aient connu auprès de l'électorat une faveur semblant s'intensifier chaque jour davantage.

Fidèle CACAMBO

LE VERDICT DE LOTBINIERE

L'écrasante victoire remportée par M. Francoeur dans Lotbinière a eu un profond retentissement dans tout le pays. Le *Devoir* se plaisait au cours de la campagne électorale à souligner l'enthousiasme des nombreux auditeurs de M. Paul Bouchard. Nos pieux confrères de la rue Notre-Dame souhaitaient voir se répéter 1910 dans Drummond-Arthabaska. Mais ils ont dû déchanter au lendemain du 27 décembre 1937 et convenir, suivant leur habitude, que la victoire de M. Francoeur était prévue.

Mais le *Devoir* n'avait certainement pas prédit toute l'ampleur de la victoire libérale; il suffit d'y parcourir les rapports délibérément tendancieux des assemblées du candidat nationaliste, pour se rendre compte de l'information soi-disant indépendante du *Devoir*.

M. Omer Héroux n'a pu toutefois s'empêcher, dans un éditorial du 28 décembre, d'admettre que la victoire libérale de Lotbinière paraissait indiquer que le prestige de M. Duplessis semblait quelque peu ébranlé. "M. Francoeur, écrivait M. Héroux, député provincial pendant près de trente ans, réputé invincible, succombait en août dernier, sous la vague générale. Quinze mois plus tard, il est triomphalement envoyé à Ottawa, par une partie au moins de ceux qui le rejettent l'an passé. Preuve que les électeurs font une grande différence entre la politique fédérale et la provinciale, preuve peut-être aussi que, comme il était inévitable, l'énorme vague d'août 1936 commence à se retirer. Et par là l'élection de Lotbinière peut ne pas intéresser que les chefs fédéraux."

Depuis les élections générales du 14 octobre 1935 un député libéral à l'Assemblée Législative et deux anciens ministres libéraux ont quitté l'arène provinciale pour se porter candidats à Ottawa. M. Pierre Gauthier, député défait en novembre 1935, était un mois plus tard élu par acclamation au fédéral dans la même circonscription. En janvier 1937, M. Pierre-Emile Côté, ancien ministre de la voirie à Québec, était, par une majorité de quelque 2,000 voix, élu député de Bonaventure aux Communes. Au mois d'août 1936, il avait mordu la poussière dans le même comté. Cette fois, M. Francoeur, ancien ministre des Travaux Publics, après une défaite en août 1936, remporte Lotbinière par la plus forte majorité accordée à un libéral depuis la Confédération.

Voilà bien trois représentants de l'ancienne administration libérale à Québec, dont deux faisaient partie du cabinet Taschereau, triomphalement victorieux dans trois élections complémentaires. Il faut croire que la population de ces trois circonscriptions n'a pas accordé beaucoup d'importance aux accusations portées par M. Duplessis à l'adresse de l'ancienne administration libérale, puisque deux ministres provinciaux et un député à l'Assemblée Législative, n'éprouvèrent aucune difficulté à se faire élire à Ottawa, en dépit de leurs défaites dans l'arène provinciale.

Certains journaux ont attribué à la mauvaise température la victoire de Lotbinière. Le 17 mars 1937, dans des circonstances identiques, une élection complémentaire avait lieu dans la Beauce. Le candidat de l'Union dite Nationale remporta le comté avec quelque trois cents voix de majorité, alors que sept mois auparavant, M. Poulin, partisan de M. Duplessis, était victorieux, distanciant son plus proche adversaire par 2077 suffrages. Deux ans après le triomphe libéral de 1935, M. Francoeur réussit à accroître d'environ neuf cents votes la majorité libérale, maintenant établie à 5,277 voix.

Ces quelques chiffres suffisent pour indiquer la popularité respective du gouvernement King et du régime Duplessis.

La victoire de M. Francoeur, a-t-on écrit, constitue un triomphe pour les adeptes d'une politique d'armements à outrance. Ce serait là se méprendre étrangement sur le verdict du 27 décembre. Il ne signifie pas que la population québécoise est favorable à l'impérialisme militaire. Il veut tout simplement dire que nos masses paysannes approuvent la politique générale de l'administration libérale, et ne sauraient se laisser entraîner par les appels aux préjugés. Les électeurs de Lotbinière n'entendent point voir de jeunes miriflores comme M. Paul Bouchard, véhiculer à l'adresse des chefs du parti libéral un chargement d'ignominieux mensonges et de basses calomnies. La jeunesse rurale avec son bon sens traditionnel, ne peut se laisser prendre aux promesses captieuses et aux allégations mensongères d'un jeune blanc-bec qui se croit sacré grand homme, parce qu'il a diffamé les hommes politiques les plus éminents du Canada.

Vincent BROUSSEAU



Ce médicament spécial — le Vicks Va-tro-nol — a été conçu spécialement pour le nez et la partie supérieure de la gorge, où la plupart des rhumes débutent — et se développent. Employé à temps — au premier étouement ou reniflement, à la moindre irritation du nez — il vous aide à prévenir bien des rhumes et à vous débarrasser des rhumes de cerveau dans leur phase de début. Même si votre tête est prise (par suite d'un rhume de cerveau négligé ou d'enflure chronique du nez), le Va-tro-nol vous apportera un soulagement réconfortant — il vous permettra de respirer de nouveau!

**VICKS
VA-TRO-NOL**

Le PERISCOPE

D'aucuns songent que cette question de fascisme va dégénérer en vachisme au Canada. Rien d'étonnant, quand on sait que le duc répète encore que le peuple, c'est un troupeau. Donc, vacher, vachiste. On nous permettra de faire non

pas seulement de l'esprit aux dépens de nos vaches et de nos moutons, mais d'avoir encore un peu de bon sens.

Le *Devoir* est devenu si dégoûtant qu'il dégoûte d'hypocrite.

(Suite en page 6)

Nouvelle Emission:

L'HOTEL-DIEU ST-MICHEL DE ROBERVAL

Obligation 4% — 1ère Hypothèque

et en outre

Garanties par le transport des octrois qui seront versés par le Gouvernement de la Province de Québec, à l'Institution, conformément à la loi de l'Assistance Publique.

La Communauté des Hospitalières de la Miséricorde de Jésus, qui administre l'Hôtel-Dieu de Roberval, est établie au Canada depuis 1639. Elle possède et dirige un grand nombre d'hôpitaux dans la Province de Québec.

Echéances disponibles 1947 à 1953

Prix: \$100.00 Pour rapporter 4%

Autres renseignements fournis sur demande

Crédit Anglo-Français Limitée

Courtiers en Valeurs Mobilières

RENE DESJARDINS,
Directeur-Gérant

Edifice Banque Provinciale,
Saint-Hyacinthe, P. Q.
Téléphone 623

PROCHAINEMENT

Dans la Salle du Clairon, 67 Mondor

OUVERTURE D'UNE

PATINOIRE A ROULETTES

Patins avec roulettes en fibre. Ce qu'il y a de plus moderne.

Un salon de rafraîchissements sera attaché à l'établissement.

Devenez un fervent et une fervente de ce sport hygiénique si amusant.

ADMISSION A LA PORTEE DE TOUTES
LES BOURSES.

Sous la gérance de

M. ULDERIC HEBERT

AU PUBLIC

MASCULIN

L'endroit idéal pour un nouveau complet, paletot d'hiver, de qualité supérieure, c'est chez

J.-ARMAND LUSSIER
MARCHAND-TAILLEUR

238 RUE CASCADES TEL. 1100 SAINT-HYACINTHE

L'on est prié de prendre note d'un changement dans le numéro de téléphone qui est actuellement

1100

LA COLONISATION.

L'ENFER

Dans le numéro de décembre qui commence la deuxième année des Pamphelets, Valdombre continue son enquête sur la colonisation. Nous en publions aujourd'hui la quatrième partie. Nous prions nos lecteurs de lire attentivement ces pages palpitantes d'intérêt et capables de ressusciter les morts. Si on croit, en certains milieux, que le pamphlétaire agouille, on se trompe grandement et plusieurs ministres à Duplessis se ménaient un mauvais réveil. Valdombre entre dans la deuxième année de son combat et il entre victorieusement. Jugez vous-même!

I. — Justes récompenses

Du temps que j'étais un flâneur salarié au ministère de la Colonisation, j'ai tout de même occupé mes loisirs et j'ai su résister à toutes les tentatives d'abus de pouvoir total qui caractérisait la plupart des hauts fonctionnaires mieux nourris, mieux entretenus, mieux mi-gnotés que ne le furent jamais les favoris d'un Louis XV. J'ai pris beaucoup de notes. J'ai collectionné, au moyen de la transcription, un grand nombre de petits papiers: des vieux, des jaunés, des moins vieux, des plus récents. Ils me servaient plus tard, je le savais. C'était là des munitions. Je savais, n'étant pas un lèche-bottes de ma nature, que ça ne marcherait pas avec un farceur comme Duplessis, que j'avais, du reste, maintes fois engueulé dans la Bataille, (1) ou avec un sonneur de cloches tel que le suave Auger, dont le faciès ne me revient pas encore. Je savais devoir céder un jour mon rond de cuir à quelque torchon de cérotoires. Aussi, lorsque je quittai les lieux, je me trouvais fort documenté et "armé pour la vie". On paye maintenant très cher mes articles sur la colonisation et le chiffre considérable des revenus qu'ils me procurent, étonnerait même les ministres entrepreneurs et les plus entrepreneurs, ce qui n'est pas peu dire.

Arthur Buies, dont l'anticléricalisme m'a toujours fait détester l'homme, mais qui avait parfois de bons mots, disait un jour que "la colonisation dans la province de Québec se fait à coups de brochure". Aujourd'hui, il ajouterait avec raison: "Et à coups de congrès".

Nous sommes un peuple que l'imprimé fascine. Ce qui est écrit nous semble parole d'Évangile et nous croyons encore que l'action réside tout entière dans l'encre et le papier (2). Même le curé Labelle, pourtant si bonhomme, si naturel, si actif, si vrai, ne ratait pas une occasion de pérorer, de dresser des plans de colonisation et d'adresser aux journaux, des récits de voyages longs comme ça sur les progrès du défrichement au nord de Montréal.

La plume et la parole! Nous en faisons un tel abus que nous ne savons plus marcher, ni manger, ni travailler. On gueule. Et on a tellement gueulé que nous avons perdu jusqu'à nos positions paysannes. Il faudra au moins un demi-siècle de travail colossal pour rebâtir tout cela. Non: pas rebâtir, mais réparer, courir au plus urgent, au plus pressé. Je plains les éducateurs, les élites dirigeantes, je plains surtout le peuple qui devra encore une fois écopier et se saigner à blanc.

Je n'affirmais pas à la manière d'un Duplessis que "tous les congrès de colonisation, c'est rien que bons pour le parti au pouvoir". Il arrive qu'un politicien puisse avoir une idée heureuse dans sa vie et qu'il se trouve des hommes assez courageux pour l'appliquer.

Ce fut le cas du congrès de 1923, alors que M. Joseph-Edouard Perrault dirigeait le ministère de la Colonisation. Pendant trois jours on s'est mis

à ruminer, puis à pondre. On en vint à la conclusion que l'aide la plus pratique qu'on pouvait accorder aux colons consistait en une prime pour des travaux de défrichement et de labours.

Il ne s'agissait plus là d'une initiative nouvelle, mais d'un vrai miracle. On récompensait le colon pour des travaux se rapportant à la colonisation. Ce fait brutal et qui dénote un bon sens extraordinaire vaut qu'on s'y arrête.

Songez qu'on aurait dû recourir à ce moyen dès 1863. On attendit soixante ans. Un soufflet léger dans la vie d'un peuple. Soixante ans! Il est vrai que jamais les politiques ne défricheront les terres, pas plus Duplessis que les autres. Ce sont les malheureux qui défrichent; ce sont les pauvres, les disciples de Jésus.

Un pauvre, mais ça n'a pas de cœur, un pauvre. Un pauvre n'a pas d'intelligence. Le Christ n'avait pas de cœur. Il n'était pas intelligent. Il était pauvre. Le colon! Qu'il crève donc sur les terres neuves et nous n'en parlerons plus! Ce fut là une politique très chrétienne qui dura soixante ans!

En 1923, un ministre, touché par la grâce, décide de secourir le défricheur, de le récompenser d'une façon intelligente et franchement morale, c'est-à-dire que l'homme devra gagner son pain à la sueur de son front, et parce que la terre neuve ne donnera pas de pain avant trois ou même quatre ans, il est juste et raisonnable que le gouvernement intervienne directement. Il intervint.

Sur la voie des générosités on alla même plus loin. Le ministère Perrault donna, en outre, des graines de semences. Jamais encore un tel bonheur n'avait rayonné dans la chaumière du défricheur. Il est vrai qu'en 1886, le gouvernement faisait distribuer des graines de semences, mais le colon devait rembourser la valeur, soit en argent, soit par des travaux de terrassement dans les chemins et il signait même une formule de billet à cet effet. (3) Horreur!

On jugera tout de suite que la politique de M. Perrault paraît plus humaine.

Au début, en 1923, les primes étaient de \$4 de l'acre. Par la suite, on augmenta les rations jusqu'à \$10 et \$12 de l'acre. C'était le Pactole. Ainsi, de 1923 à 1933, le ministère de la Colonisation paya, en primes, la somme de \$2,320,088.45 et pour la même période de temps, il fit distribuer des graines de semences pour un montant de \$577,253.11. Pas trop rogne pour un gouvernement "rouge". On se garde bien de parler de ça dans les milieux conservateurs, tellement qu'on tint à "conserver" la légende que "tout allait pour le pire sous le gouvernement Taschereau".

Cette politique du ministre Perrault eut pour effet excellent de relever le moral du colon, de lui faire comprendre la grandeur de sa mission et l'amour d'un travail sacré entre tous. Et puis, le gouvernement n'est là que pour diriger et gouverner, non pas pour entretenir dans la paresse telle ou telle classe de la société. Cette politique des primes attachées aux travaux de défrichement et de la terre empêchera le colon de compter exclusivement sur l'épierrement des chemins et le creusage des embas.

Il faut lire les rapports des missionnaires colonisateurs de ce temps-là, les lettres d'un grand nombre de curés et de maires de paroisses pour comprendre combien s'imposait la loi des primes et quel service

immense elle aura rendu à la patrie.

Hector Laferrière, qui succéda à M. Perrault, poursuivit avec une énergie inlassable la politique de son prédécesseur. Le malheur voulut qu'il arriva à un moment extrêmement difficile, alors que le chômage sévissait à la campagne, comme dans les villes. Avec les moyens mis à sa disposition, il n'en accomplit pas moins de véritables prodiges et il établit près de quatre mille colons. Sur ce nombre, deux mille sont demeurés sur leurs lots et c'est le chiffre le plus considérable jamais enregistré dans l'histoire de la colonisation.

M. Laferrière vous dira que c'est encore la politique des primes qui a contribué à faire aimer le sol et à donner au colon le goût des choses de la terre en lui assurant son pain. C'est tellement le cas que le gouvernement actuel, qui s'efforce de juger mauvaise ou criminelle toute l'œuvre du gouvernement libéral, se garde bien de toucher à la politique des primes. M. Auger continue à marcher dans la voie tracée par ses prédécesseurs. Il est difficile de rendre un plus beau témoignage à "l'ignoble" Taschereau qui doit tout de même rire un peu, lorsque remontant la Grande Allée il jette un coup d'œil scrutateur sur le Parlement qui occupe le ministre actuel de la Colonisation.

Seulement, M. Auger, c'est M. Auger. Sa gloire déjà ancienne n'est pas étrangère au passé du Parc de Maisonneuve. De plus, il appartient à un parti brouillon qui s'est donné pour rôle d'affirmer sa puissance sur des emprunts. L'argent ne pèse pas sur le bout du pouce de ces gens-là, même "qu'il coule comme du sable entre les doigts" pour employer une image qu'utilisait, il n'y a pas longtemps, l'"Avenir du Nord" au sujet d'une transaction scandaleuse qui fit le tour du comté de Terrebonne et de la province de Québec.

M. Auger s'est dit (il me semble le voir avec sa longue figure de saint triste ou de triste saint): "J'suis ministre; j'suis pour les primes (je vous prie de croire que ce n'est pas lui qui "sue" le plus); si la politique des primes était bonne du temps des rouges, pourquoi pas la garder? Seulement, je vais y ajouter d'autres primes. Ça fait que de même je passerai moi-même pour un grand colonisateur pis j'aurai mon portrait dans le bureau. Envoyons fort pour des primes".

Et voyez ce qu'on nous sert.

II. — Les primes à papa Auger
Le "Journal", qui ne se trouve pas à la solde de Duplessis comme chacun sait, publiait le 4 août 1937 (si vous croyez que je suis en retard et que ma chronique n'est plus de divertissante actualité, vous vous trompez douloureusement et vous allez vous apercevoir que je suis encore capable de ressusciter les morts pour les tuer de nouveau), publiait, dis-je la politique des primes ou mieux des frimes telle que lancée à coups d'explosif dans les feuilles ministérielles. C'est quelque chose de renversant, une farce que seul un politicien cuirassé de médailles et de bonnes intentions pouvait inventer.

Succombant sous le poids des générosités, le gouvernement à Maurice ne sait plus quoi offrir au peuple, espérant de la sorte gagner sa confiance tout en éprouvant sa crédulité.

C'est moins coûteux d'offrir des frimes que des primes et ça paraît tout aussi bien. Du temps des rouges, on avait consenti à accorder deux primes: une pour les défrichements; l'autre pour les premiers labours. J'entends parler de choses sérieuses, de primes qui

rapportent. M. Auger, lui, plus généreux, plus tendre, plus "catholique" (naturellement!) va donner vingt primes. Rien que ça! Vous allez juger si on est "catholique" dans ce gouvernement-là. Si on est honnête! Je ne ferai pas à mes lecteurs l'injure de recopier ici, même avec le plus grand calme, la teneur pour le moins idiote de cette politique. Contentons-nous de quelques items:

Première maison. — Une prime de construction de maison, n'excédant pas \$250, sera accordée à tout colon propriétaire, depuis le 1er janvier 1936, etc., etc.

Première écurie (grange) — Une prime de \$50, sera accordée pour la construction d'une première écurie-grange à tout colon possesseur d'animaux de ferme, et résidant en permanence, etc., etc.

Premier poulailleur. — Une prime de \$25, sera accordée pour la construction d'un premier poulailleur contenant au moins 10 "poules" adultes, vivantes, à tout colon résidant en permanence, avec sa famille, etc., etc.

Première cave à légumes. — Tout colon qui se trouve dans les conditions stipulées au paragraphe No 4 aura droit à une prime de \$5 pour la construction d'une cave à légumes.

Premier four à pain. — Une prime de \$5 pour la construction d'un four à pain en glaise sera payée à tout colon résidant en permanence etc., etc.

Premier cheval ou boeuf de travail. — Tout colon résidant en permanence, depuis au moins 90 jours, sur un lot acquis depuis le 1er janvier 1933, par bail de location ou transport acquitté, aura droit à une prime de \$20 en "paiement final" d'un premier cheval ou boeuf de travail acheté après le 1er juillet 1937.

Première et deuxième vaches laitières. — Tout colon établi dans les conditions stipulées au paragraphe No 7 aura droit à une prime de \$20 en "paiement final" d'une première vache et de \$10 en "paiement final" d'une seconde vache.

Premier pourceau. — Tout colon se trouvant dans les conditions mentionnées au paragraphe No 7 recevra une prime de \$4 en "paiement final" de deux pourceaux, dont un truie devra être gardée pour l'élevage.

Première charrette. — Tout colon se trouvant dans les conditions mentionnées au paragraphe No 7 recevra une prime de \$10 en "paiement final" de l'achat d'une première charrette.

Premières roues de charrette. — Tout colon établi sur un lot depuis 1931, et y résidant en permanence, recevra une prime de \$15 en "paiement final" de l'achat d'une paire de roues de charrette.

Depuis que je lis les papiers, il m'aurait été accordé de voir des Himalayas de sottise, mais jamais encore comme cette liste de primes qu'on devrait afficher sur tous les murs du pays afin de montrer jusqu'où des ministres peuvent être bêtes quand ils s'en donnent la peine.

En lisant cette énormité dans le "Journal", j'ai cru tout de suite que messieurs Maurice Dioupré et Zézime Gagnon voulaient jouer un sale tour à leur ami (!) Duplessis. Me ressaisissant, j'ai pensé qu'il s'agissait du produit inoffensif de quelque échappé de Beauport, mampuscrit original, c'est le cas de le dire, et que le bon vent, que le joli vent devait porter jusqu'à l'officine de ce bonnet blanc ou blanc bonnet de Bona Arsenault.

J'attendais toujours une correction du "Journal" ou mieux, ce qu'on est convenu d'appeler dans la boutique, une rectification. J'attendis une semaine; j'attendis un mois, trois mois, cinq mois. Rien, toujours rien. La fameuse liste de primes restait donc une pièce officielle émanant des bureaux du Ministère? Le gouvernement national par le cerveau si pur de son papa Auger en reconnaît l'authenticité et la haute valeur pratique et morale?

Puisqu'on offre avec tant d'élégance de juger le morceau, je vais m'exécuter. Ça ne devrait pas être long.

Dressons le simple tableau que voici:

(Nota. — Le premier chiffre indique le coût minimum d'aujourd'hui; le second indique le montant des primes de papa Auger).

Une maison de 18 x 20, construite en planches, assez confortable, de manière à préserver du froid et des pluies et

qui ne serait pas le refuge de la tuberculose et du rachitisme, \$350.00, \$250.00; Une première grange-écurie, \$200.00, \$50.00; Premier poulailleur, \$75.00, \$25.00; Cave à légumes (on veut parler d'un "caveau"), \$15.00, \$5.00; Four à pain en glaise, \$20.00, \$5.00; Premier cheval (évidemment, il s'agit d'un cheval vivant), \$120.00, \$20.00; Boeuf de travail, \$65.00, \$20.00; Première vache laitière, \$50.00, \$20.00; Deuxième vache laitière, \$40.00, \$10.00; Deux pourceaux qui deviendront porcs naturellement, \$20.00, \$4.00; Une charrette (ça doit être à une seule oreille), \$20.00, \$10.00; Une paire de roues de charrette, \$35.00, \$15.00 — Total: \$1010.00, \$434.

Et voilà le bilan que nous offre le bon papa. Un item manque: celui qui a trait aux chèvres. Pourtant, le gouvernement s'est fait voter \$10,000, l'hiver dernier, une petite prime que ne touchera pas le colon, mais qui aura servi sans doute à payer les voyages en Europe de certains messieurs qui sont allés par là, tâter le pis des chèvres pour s'enquérir de leur grosseur et de leur douceur et pour savoir à la fin des fins si tel lait peut sustenter nos défricheurs, pas mal pâlasses.

Le résultat nous enseigne que ces messieurs ont fait un excellent voyage et qu'ils gardent papa Auger en très haute estime. C'est tout. On aura remarqué encore que le ministère de la Colonisation accorde une prime de \$10 sur une charrette qui en vaut \$20 et seulement \$20 pour un cheval qui coûtera au moins \$120. La différence ici manque un peu de proportion, on l'admettra sans aucune difficulté, et c'est le cas de crier sur les toits, que le gouvernement s'applique plus que jamais à mettre la charrette devant les yeux ou devant les jouaux.

C'est mon ami, J.-Ernest Laforce, qui a dû rire en rédigeant, à la demande de son ministre, cette liste de primes franchement extraordinaires qui restera comme le monument le plus comique jamais élevé à la gloire d'un gouvernement de farceurs.

III. — Adieu veau, vache, cochon, couvée, cheval, boeuf, charrette... Auger.

Or, mes chers amis, il est permis de rire un peu avant, pendant et après les fêtes et de se gargariser de champagne, mais pas trop, pas trop. Veillez à ce que les colons ne vous surprennent pas en pleine bombe, car ces malheureux n'ont pas du tout le cœur à rire par le temps qui court. Il y en a un grand nombre qui n'ont pas encore touché leur "paye" pour des travaux effectués dans les chemins au cours des mois de mai et juillet derniers. D'autres comptent désespérément sur leurs primes (qui sont encore à venir) pour avoir une bouchée de pain blanc "le soir" de la messe de minuit.

Les enfants des colons ne demandant pas de jouets au petit Jésus. Ils savent depuis longtemps que ce n'est pas fait pour eux. La misère, collée à leur peau aussi étroitement et aussi physiologiquement, si je puis dire, que la tuberculose ou le rachitisme, tient ces malheureux infiniment éloignés d'une espérance qui se perd dans l'éternité même des constellations. Les enfants des colons ne demandent rien. S'ils viennent au monde, c'est pour creuser, pendant toute une vie, leur tombeau. Les enfants des défricheurs héroïques prient simplement Dieu que le gouvernement finisse par payer ce qu'il doit.

Papa Auger, lui, connaîtra un autre réveil et d'autres douceurs. Qu'il prenne garde! Il n'y a pas que des réveillons dans la vie. Il y a aussi des

LE VRAI GOUT DE HOLLANDE A TOUJOURS DISTINGUÉ CE VIEUX GIN BIENFAISANT.

RECETTE ORIGINALE DE LA "PONCE".

- Le jus d'un citron
- Une cuillère à café
- Une pincée de muscade
- Deux doigts de GIN de KUYPER

gin de Kuyper

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN DE KUYPER & SONS, Distillateurs, Rotterdam, Hollande.

MAISON FONDÉE EN 1695

ET LES VRAIS CANADIENS L'ONT TOUJOURS PRÉFÉRÉ DEPUIS PLUS DE CENT ANS.

10 oz. 85c

26 oz. \$1.90

40 oz. \$2.65

réveils. Il en est de douloureux; il en est de macabres.

Un homme, un politicien qui ose offrir au peuple agricole, en guise de soulagement et de réformes radicales, les primes que vous savez, se ménage des malheurs sans nom. C'est à se demander franchement si le triste Auger, dont le terme est proche, a pris la peine de relire ce que les journaux ont publié et qu'il a laissé sortir de ses bureaux?

Car enfin, mes bons amis, je ne veux pas **gagner mon temps** à engueuler le Ministère Duplessis pour la seule satisfaction de plaire à Zézime ou au collègue Maurice Dioupré, mais à qui fera-t-on croire (si on en juge par le tableau comparatif que j'ai dressé tantôt) qu'il se trouve un seul colon à l'heure actuelle dans la province de Québec en état de déboursier en beau cash \$576, s'il veut profiter des \$434 de primes que lui offre le Ministère? A ce compte-là, il ferait mieux de s'acheter une terre toute défrichée. On voit tout de suite l'horreur de cette farce qui ne pouvait naître que dans un cœur sec et dans les rêveries non moins répugnantes d'un cerveau retors.

Si vous relisez la liste des primes, vous constateriez qu'aux item 7, 8, 9, 10 et 11, l'octroi ne sera accordé qu'en "paiement final", c'est-à-dire que si le colon a besoin d'un cheval, qui lui coûtera au moins \$120, il lui faudra déboursier "en premier lieu" \$100. Or, c'est une impossibilité matérielle. Il n'y a pas dix colons aujourd'hui sur dix mille, capables de se payer un pareil luxe. Et Laforce le sait, et M. L. A. Richard, et tous les hauts fonctionnaires, et tous les missionnaires colonisateurs et d'avantage tous les colons qui peinent, qui souffrent et qui en arrachent et qui en arrachent, tant qu'un gouvernement pourri, le plus veule, le plus hypocrite, dix fois plus hypocrite, dix fois plus veule et dix fois plus pourri que le régime Taschereau (ce qui paraît être le comble de la monstruosité), bottera la province des mois et pendant bien des de Québec.

Va-t-on, encore pendant bien des mois et pendant bien des années, se moquer des pauvres, des humbles, des ouvriers et des cultivateurs? La comédie se prolongera-t-elle jusqu'à l'incendie et jusqu'à la révolution? Est-ce qu'on la veut absolument, la révolution? On ferait mieux de changer de méthode et de se ressaisir.

Ça m'amuse infiniment de voir un Duplessis, qui ignore même d'où vient le bolchévisme et pourquoi il a été créé, et qui s'amuse à mettre partout des cadenas, quand on sait, par exemple, que le premier principe du fascisme (italien, j'entends) repose entièrement sur le salut du sol. Si jamais le fascisme prend racine au Canada français, ce sera pour sauver d'abord la paysannerie. Et à juger comment le malheureux Duplessis traite les colons et les cultivateurs, on conclut tout de suite que la révolution viendra du fascisme.

Tous les farceurs et tous les politiciens ignobles l'auront cent fois mérité. Leur ignorance et leur soif du pouvoir ne sont pourtant pas des excuses. Un dernier mot, mon cher

Auger? Qu'avez-vous fait des onze millions votés à la dernière session des parlementaires? Je viens de vous prouver que vous n'aurez pas à déboursier de primes puisque les colons se voient dans l'impossibilité de les gagner "légalement". Alors?

Alors, adieu, veau, vache, cochon, couvée, cheval, boeuf, charrette et toi itou, vieux Santa Claus d'Auger, qui encaissera bientôt la plus formidable claque qu'un crétin ait jamais reçue.

VALDOMBRE

(1) Journal politique d'un "bleu" tendre ou d'un "rouge" féroce qui vécut quelques mois en 1934-35 et que rééditent certains fonctionnaires et deux ou trois autres plumés fortes de l'extérieur. J'y ai fourni des papiers palpitants qui n'en faisaient pas moins renâcler Duplessis et ses pareils. J'ai gardé de cette époque amusante le plus cher des souvenirs, même que mes derniers articles n'ont pas été payés au prix convenu. Depuis, le rédacteur en chef de la "Bataille" se trouve au mieux avec le gouvernement actuel et il touche un traitement qui lui permettra peut-être de ne pas m'oublier au Jour de l'An ou dans ses prières.

(2) Pas seulement le peuple canadien-français ni les amants de cette grosse Entremetteuse qui s'appelle la Démocratie. Même sous les dictatures, et peut-être davantage, on exploite la bête humaine au moyen de l'annonce, d'une publicité d'enfer, de documents politiques et économiques qui révelent au monde l'intrusion d'un paradis sur la terre. Et il faut voir ces peuples bêtards et opprimés gèler absolument tout ce qu'on imprime dans leurs pays sous l'œil de leur dictateur.

(3) Débats de l'Assemblée législative de 1887, page 801.

UNE ALLOCATION DE S. EXC. Mgr DECELLES (Suite de la page 1)

tendent que leur heure soit arrivée. A certains points de vue, ces hommes donnent de graves leçons aux catholiques. Ce qu'ils veulent, ils le veulent vraiment, et ils hésitent devant aucun sacrifice pour atteindre au but qu'ils se sont proposé. C'est ainsi que nombre de ces hommes, simples ouvriers comme haut salariés, donnent un tiers de leur gain, un tiers de leur salaire, à la caisse commune de leur association ou groupement. Cet argent est dépensé surtout en propagande, en attendant le moment où les communistes se révéleront au grand jour et essaieront d'imposer autour d'eux les idées dont ils se sont fait un idéal.

S'il y a la propagande, il y a aussi autre chose. Les communistes se préparent à l'action, et à l'action par les armes. Quand le temps sera venu pour eux, ils n'hésiteront pas à déchaîner chez nous la révolution avec toutes ses horreurs, comme ils l'ont fait ailleurs. On connaît l'expérience espagnole. L'Espagne était pourtant un pays catholique, comme le Canada. Mais le terrain était préparé de longue main, on y avait encouragé l'irréligion, les mœurs légères, l'irrespect des choses saintes, le mépris de l'autorité et de l'ordre. C'est pourquoi il n'a fallu qu'une poignée d'hommes pour renverser l'autorité établie, mettre le pays à feu et à sang, persécuter la religion catholique et ses ministres. On ne le sait pas généralement, mais les Canadiens sont nombreux qui ont tenu à participer à la guerre d'Espagne pour se mieux familiariser avec les méthodes guerrières, pour apprendre à mieux se battre, de façon efficace et décisive, quand le temps

sera venu de prendre les armes au Canada. C'est ainsi que la police secrète, dont les sources ne peuvent être dévoilées, a révélé qu'environ 800 Canadiens se sont battus en Espagne. La plupart de ces hommes reviendront au pays, endurcis et aguerris, prêts, au moindre signal, à déclencher la guerre civile.

Son Excellence avait commencé son allocution en souhaitant aux fidèles la vie spirituelle, la paix intérieure, source de tous les autres biens. Cette paix intérieure, on ne la possède qu'à la condition de vivre pleinement, dans les moindres détails, le catholicisme. Dès qu'on s'en écarte, on trouve déjà moins de satisfaction à sa vie. Et pour peu qu'on manifeste son mécontentement, qu'on s'abandonne aux lâchetés spirituelles, que les mœurs deviennent plus dissolues, que la foi s'atténue ou chancelle, on travaille déjà, parfois sans le soupçonner, au triomphe des doctrines communistes.

LE BOYCOTT DE CES PRODUITS

Un grand nombre de ces menus articles aux couleurs voyantes dont on se sert pour décorer l'arbre de Noël et mettre un peu de gaieté dans la maison à l'époque des Fêtes, ont été fabriqués au Japon. Dans ce pays, les gens travaillent pour quelques sous par jour et un bol de riz, ce qui fait que le manufacturier peut envahir tous les marchés du monde, même les plus éloignés, et y vendre ses produits à des prix défiant toute concurrence.

Mais depuis que les soldats japonais se sont mis à massacrer les paisibles Chinois, le Japon est repprouvé par les nations civilisées et puisqu'il ne veut pas cesser la guerre de lui-même, on prend des moyens pour l'y forcer. Un boycott des produits japonais a donc été décrété dans plusieurs pays.

De grandes compagnies comme Woolworth et Kresge, aux magasins répandus dans toutes les villes de l'Amérique du Nord, n'ont pas acheté de produits japonais depuis quelques mois et sont fermement décidées à ne plus en acheter. Or comme les produits japonais sont nombreux et de toute nature dans ces établissements, il ne fait pas de doute que ce sera une perte sérieuse pour le manufacturier nippon, qui usera peut-être alors de son influence auprès du gouvernement pour faire cesser la guerre.

Du reste, tout ce qui se fabrique au Japon se fabrique également dans d'autres pays. Il y a parfois une légère variation pour les froissés, car l'imaginaire est supérieur.

UN AMERICAIN TUE UN CERF RECORD

D'après M. C. K. Howard, directeur du service de la chasse et de la pêche du Canadian National c'est à M. F. E. Kahn, de New York, que revient l'honneur d'avoir abattu, cette année, le plus beau cerf de Virginie, un mâle de 275 livres ayant des bois de 28 pouces de large et 26 andouillers. Ce cerf a été tué au Nouveau Brunswick, à la tête de la rivière Tobique.

LE THÉ 'SALADA' est délicieux

L'ORGANISATION INDUSTRIELLE EN BELGIQUE

NOTE DE LA REDACTION. — L'auteur de l'article qui suit est M. Paul Czechowicz, un jeune homme que notre journal est heureux d'accueillir comme collaborateur. Après avoir fait des études d'économie politique et de droit en Allemagne et en France et obtenu son diplôme d'ingénieur à l'université de Heidelberg, M. Czechowicz a travaillé de 1930 à 1935, dans les institutions internationales de Genève, notamment comme membre de la Section Economique du Bureau International du Travail de la Société des Nations. Depuis octobre 1935, M. Czechowicz est titulaire d'une bourse de la Fondation Rockefeller qui lui a été accordée en vue de lui permettre de faire une étude sur la politique économique de l'administration Roosevelt aux Etats-Unis. Spécialiste sur les questions industrielles, M. Czechowicz nous donnera une série d'études sur l'organisation du travail en différents pays d'Europe.

Au cours des années 1934 et 1935, des mesures ont été prises en Belgique en vue de promouvoir l'organisation de l'industrie belge sous les auspices de l'Etat. En inaugurant cette politique d'organisation industrielle, le Gouvernement belge s'est inspiré de l'exemple de certains autres pays qui ont adopté des mesures similaires destinées à faciliter à l'industrie la lutte contre la crise économique.

Par une loi en date du 31 juillet 1934, (1) le Gouvernement belge a été investi de pouvoirs spéciaux très étendus afin de combattre la crise et d'opérer le redressement économique et financier du pays. La loi a notamment autorisé le Gouvernement à prendre des mesures en vue de favoriser la formation de groupements pro-

misés par le Ministère des affaires économiques.

Ainsi, l'organisation de l'industrie du charbon a été réalisée sans que le Gouvernement ait eu à mettre en oeuvre les

L'arrêté du 13 janvier 1935

L'arrêté du 13 janvier 1935 (1) permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution prévoit que tout groupement de producteurs ou de distributeurs représentant la majorité indiscutable des intérêts dans une branche déterminée d'industrie ou de commerce peut solliciter du Gouvernement l'extension à tous les autres producteurs ou distributeurs appartenant à la même branche professionnelle d'une obligation, volontairement assumée par lui, concernant la production, la distribution, la vente, l'exportation ou l'importation. A cette fin, le groupement adresse au Ministère des affaires économiques une requête accompagnée de pièces justificatives. Tout intéressé peut faire opposition à la requête d'extension. L'arrêté prévoit le recours à deux instances en cas d'opposition: en premier lieu, l'arbitrage par un ou trois arbitres choisis par les intéressés eux-mêmes; en second lieu, si l'arbitrage n'aboutit pas, le recours à un Conseil du contentieux économique spécialement institué à cet effet et composé de huit personnalités appartenant à la magistrature et désignées par le Gouvernement. Lorsque les arbitres ou le Conseil du contentieux économique sont défavorables à la requête d'extension, le Gouvernement doit la rejeter. Si, au contraire, ils émettent un avis favorable, le Gouvernement reste libre de donner ou non effet à la demande. Le Gouvernement, pour sa décision, s'est donc réservé une très large faculté d'appréciation. L'extension des obligations du groupement requérant a lieu par arrêté royal, toujours révoquant.

L'arrêté donne au Gouvernement le droit d'interdire la création de nouvelles entreprises dans les branches où les règlements rendus obligatoires comportent limitation de la production, de l'importation ou de l'exportation. Le contrôle de l'exécution de toutes les dispositions relatives au régime de réglementation est confié aux fonctionnaires ordinaires.

(1) Moniteur belge du 18/1/35. Voir aussi la "Journal Industrielle" du 1/1/35 et le "Peuple (Paris)" du 9/2/35.

L'organisation de l'industrie charbonnière

L'industrie du charbon, l'une des principales industries du pays, a subi d'une manière particulièrement violente les effets de la crise et de la concurrence étrangère. La gravité de la situation et le manque d'unité entre les producteurs amenèrent le Gouvernement à présenter, le 26 juin 1934, un projet de loi tendant à organiser obligatoirement la branche charbonnière et à créer à cet effet, trois organismes centraux, soit: un Conseil national des producteurs, un Office national des charbons et un Comité consultatif des charbons. (1).

Le Conseil national des producteurs s'est constitué en août 1934; (2) il se compose de représentants des producteurs de charbon, de coke et d'agglomérés, en proportion de l'importance de leur activité. Le Conseil national des producteurs représente les intérêts de l'industrie charbonnière auprès des pouvoirs publics et a notamment pour mission de donner son avis sur toutes les questions qui intéressent directement la production, la vente, le transport et l'exportation des charbons.

Le projet du 26 juin 1934 n'ayant toutefois pas été adopté, une loi en date du 7 décembre 1934, reprenant en partie le texte dudit projet, a conféré au Gouvernement le droit d'édicter toutes mesures de réglementation et de contrôle nécessaires pour établir et assurer un régime ordonné de production, de vente, d'importation, d'exportation et de transport des charbons. (1).

Le 7 janvier 1935, les producteurs ont fondé, sous forme de société coopérative et pour une durée de trois ans, l'Office national des charbons qui est la pièce maîtresse de l'organisation de l'industrie charbonnière belge. (2) Cet organisme, dont les statuts ont été homologués par le Ministère des affaires économiques, groupe tous les charbonnages du pays et a pour tâche de régler la production, d'opérer les ventes aux gros consommateurs, de contrôler les ventes en général, de répartir les commandes, de régler les exportations et de fixer les prix.

Enfin, un arrêté du 15 janvier 1935 a institué le Comité consultatif des charbons. (3) Le Comité qui se compose de délégués de divers départements ministériels et de représentants de tous les intérêts en présence — patrons charbonniers, ouvriers mineurs, consommateurs de charbon, commerçants, entreprises de transport — est chargé de donner son avis sur les questions intéressant la politique charbonnière qui lui sont sou-

ment chargés de l'inspection des établissements industriels et commerciaux. Les pénalités prévues pour les infractions aux dites dispositions vont jusqu'à l'emprisonnement.

L'arrêté vise cependant moins à instituer des ententes obligatoires en général qu'à imposer des règles communes de collaboration professionnelle en vue surtout de faciliter à l'industrie et au commerce la lutte sur les marchés d'exportation. L'exposé des motifs insiste particulièrement sur ce point: "Le gouvernement tend à la réglementation: à remédier aux inconvénients d'un individualisme exagéré qui, dans certains cas, a sérieusement entravé nos courants d'exportation. La crise a mobilisé les conditions d'activité du commerce international; la conclusion d'accords entre groupements est souvent une condition indispensable pour l'exécution des conventions internationales. Les gouvernements ne fixent plus les contingents de devises ou les autorisations d'importation qu'en tenant compte des programmes de production ou de vente élaborés par les producteurs organisés. L'exportation devient de plus en plus difficile pour les industriels et commerçants dispersés. Partout, on reconnaît la nécessité d'une solidarité professionnelle. La structure économique de notre pays est particulièrement délicate et liée aux luttes des grands pays industriels; pour sauvegarder sa vitalité, un effort de concentration est nécessaire. Ce sont d'ailleurs les industries qui ont institué une organisation forte et acceptée une discipline librement consentie qui ont le mieux réussi à traiter avec les groupements des pays étrangers et à défendre leur situation".

Les motifs soulignent l'intention du Gouvernement de veiller à ce que la réglementation ne lèse pas les intérêts des consommateurs et de la petite industrie. Par contre, il n'a pas été envisagé les dérogations éventuelles de la réglementation sur les travaux de leur accord aucune garantie et ne prévoit pas de possibilité d'intervention de leurs organisations.

Les premières applications de l'arrêté du 13 janvier 1935.

Invokant les dispositions de l'arrêté du 13 janvier 1935, de 50 à 60 pour cent de la capacité totale actuelle de production, chacun des fabricants belges groupés s'est astreint: 1° à ne pas installer dans ses usines, pendant la durée de la convention générale, un ou des fours supplémentaires; 2° à n'apporter de modifications aux dimensions de ses fours existants et à ne les remplacer par des fours nouveaux que pour autant que ces modifications et remplacements n'entraînent pas une augmentation de volume de leur outillage de cuisson actuel de plus de 5 pour cent.

L'Association a sollicité du Gouvernement qu'il interdise aux fabricants belges de ciment Portland artificiel existant en dehors de l'Association, de mettre en activité de nouveaux moyens de production. Elle demande aussi qu'aucune nouvelle usine ne puisse s'établir ou se mettre en marche qu'après avoir sollicité et obtenu l'autorisation royale requise par l'arrêté du 13 janvier. L'Association base

sa requête sur le fait que l'industrie belge de ciment Portland artificiel a une capacité de production évaluée aux environs de 4 millions de tonnes, mais que depuis de longues années les ventes globales oscillent approximativement entre 1,900,000 et 2,400,000, seulement pour les marchés intérieur et extérieur. D'où il résulte que, tant que la capacité actuelle de production nationale n'est pas utilisée, toute création de moyens nouveaux de production serait non seulement superflue, mais préjudiciable aux intérêts de toute l'industrie cimentière existante.

Gobeleteries. — Fin juin 1935, a été réalisée, sous les auspices du Gouvernement, la constitution du Groupement des Gobeleteries belges sous forme de société coopérative comprenant vingt-trois firmes. Deux seulement restent étrangères au Groupement. Elles représentent pas plus de cinq pour cent de la production totale d'articles de gobeletterie du pays. L'objectif poursuivi est double: enrayer la surproduction et faire respecter les prix. Certaines usines resteront momentanément inactives et toucheront une indemnité qui leur sera payée par celles qui travaillent. Sept gobeletteries, sur vingt-cinq existant dans le pays, sont actuellement en chômage complet. Il n'y aurait pas de roulement prévu, les usines arrêtées devant reprendre le travail au fur et à mesure de l'amélioration du volume des ordres.

On estime que la production totale pour le pays est en ce moment de 65 pour cent environ de la capacité totale. En vue d'assurer le respect des prix, un comité de contrôle aura le droit d'envoyer ses délégués en tout temps dans les locaux de chaque affilié afin de se rendre compte de l'exactitude des déclarations quant aux expéditions. Un exemplaire de chaque facture doit lui être adressé.

Tout comme l'entente des fabricants de ciment Portland artificiel, le Groupement des gobeletteries belges a adressé au Gouvernement une requête s'appuyant sur l'arrêté du 13 janvier 1935. Il demande que soient également étendues à tous les fabricants belges d'articles de verrerie-gobeletterie soufflée les mêmes obligations que celles volontairement assumées par les entreprises affiliées au Groupement, dans l'intérêt général de leur industrie.

Filature de coton.

L'Association belge des filateurs de coton, constituée en mars 1935, a, elle aussi, adressé au Ministère des affaires économiques une requête tendant à l'institution d'une réglementation de la production et de la distribution. Les membres de l'Association ont librement assumé l'obligation de ne pas installer sur le territoire de l'Union économique belgo-luxembourgeoise ou du Congo des broches à filer du coton supplémentaires. Le mémoire justificatif de cette requête présente la situation actuelle de la façon suivante: "L'outillage de la filature belge est beaucoup trop important en égard à ses possibilités de vente. En 1913, la Belgique produisait 45,000 tonnes de filé de coton et avait

1,492,000 broches. En 1934, elle en a produit 43,400 tonnes et possédait 2,106,000 broches. "Mais tandis qu'avant la guerre l'industrie cotonnière belge avait les marchés du monde entier largement ouverts à ses exportations, des obstacles quasi insurmontables s'opposent aujourd'hui à l'exportation de nos produits: la Grande-Bretagne, qui était notre plus grosse cliente de fils et de tissus nous a fermé ses frontières. L'industrialisation des pays agricoles se poursuit rapidement; de toutes parts, les barrières douanières et les entraves monétaires empêchent les échanges.

"Les causes de régression de notre activité ont un caractère permanent et l'on ne peut entrevoir que, dans les prochaines années, le chiffre des ventes de 1913 serait dépassé. "La filature belge qui, en 1928, produisait 70 millions de kilos de fils, ne peut espérer écouler que les deux tiers de ces quantités; son outillage doit donc être réduit d'un tiers. Si cette condition ne se réalise pas, l'excès permanent de l'offre par rapport à la demande continuera à déprimer les prix et l'ensemble de l'industrie en souffrira.

"L'Association belge des filateurs de coton cherchera à résoudre le problème de l'outillage en excès, mais celui-ci demandera des études approfondies. En attendant, les filateurs veulent empêcher l'aggravation de la situation présente qui résulterait de l'installation d'outillage nouveau. "La convention est conçue dans un esprit très large: elle n'empêche ni le remplacement de l'outillage usagé par de l'outillage moderne, ni le rachat de broches belges par des groupes belges ou étrangers, ni la remise en marche des filatures actuellement arrêtées.

"La convention serait sans effet si ses dispositions n'étaient pas étendues à tous les industriels du pays. C'est pourquoi l'Association belge des filateurs de coton demande au Gouvernement de faire usage des dispositions de l'arrêté royal du 13 janvier 1935."

A l'heure actuelle, la convention est acceptée par les filateurs représentant 89,3 pour cent des broches belges et 94,3 pour cent des broches affiliées à l'Association des filateurs de coton. L'obligation de ne pas installer de nouvelles broches assumée par les membres de l'Association vaut pour une durée de deux ans et l'extension demandée de cette obligation à tous les filateurs du pays porte sur le même temps. L'engagement ne vise que les broches à filer et exclut les cardes fileuses.

Les trois requêtes susmentionnées sont en instance et l'on ne sait pas encore quelle sera la décision du Gouvernement. Il est en effet à retenir que l'arrêté du 13 janvier 1935 a été pris par le Cabinet Theunis et que l'attitude du nouveau Gouvernement Van Zeeland en matière de cartellisation obligatoire ne semble pas être nettement arrêtée. Aussi paraît-il que le Gouvernement a refusé de conférer un caractère obligatoire à l'Association des fabricants de ciment attendu que certaines usines ont annoncé une hausse de leurs prix de vente à l'intérieur. (1)

(1) Moniteur des intérêts matériels du 6/11/35.

LE PERISCOPE

(Suite de la page 4)

Des journaux pourris, écrit avec les pieds, assimilent le libéralisme au communisme et

vous êtes incapable de trouver dans ces feuilles bigotes et malséantes une seule pensée catholique. Nous disons "catholique" non pas, bon dieu, et hypocrite.

Louis Bertrand de l'Académie Française et par-dessus tout un écrivain catholique.

Petites Annonces

A VENDRE
A VENDRE. — Magasin situé rue Cascades. Très avantageux et bon clientèle. Très bon marché. S'adresser aux bureaux du Clairon, 67 Mondor, Tél. 143.

A VENDRE. — Terrain à vendre. S'adresser à Mme Louis Bourgeois, 42 rue St-Pierre, Village La Providence, Tél. 425W.

A VENDRE. — Manteau de fourrure gris "Wombatt" pour demoiselle. S'adresser à: 38 Blvd Girouard, Tél. 758j.

A LOUER
APPARTEMENTS A LOUER. — Pour occupation le 15 novembre, logements de une et deux pièces avec salle de bain en tuile, cuisinière, réfrigérateur General Electric, poêle avec fourneau de toute première marque, incinérateur, studio, tapis avec capitonnage; eau chaude à l'année. Dans la plus belle partie de la ville, sur la place Desaulles. On peut louer immédiatement en adressant à la conciergerie Coro, 173 Blvd Girouard, Ernest Lalière, concierge ou aux bureaux du Clairon, 67 rue Mondor, à Jean Paul Breault.

A LOUER. — Magasin chauffé, situé au No. 267 Cascades. Pour informations s'adresser à la Pharmacie Lancôt ou à 267 Cascades. 7-14-21-28j—4f.

DIVERS
DE \$5.00 à \$12.00
Vous pouvez acheter un très bon "Poêle" usagé au Magasin Bélair, en face de la Station de Police (9 murs 30) in

AVIS. — Deux terres avec roulement ou sans roulement à échanger pour propriété située en ville ou banlieue. Pour transactions immobilières s'adresser aussi à M. Fidélis Gélinas au Grand Hôtel, Tél. 666 ou à 90 rue Lemay. jno-5n

DEMANDE OUVRAGE. — Prendra couture chez-elle ou à domicile. Ouvrage garanti. Mlle B. VINCENT, Couturière, 88 rue Bourdages, St-Hyacinthe, Qué. 17-24-31-d—7j

HOMME DEMANDE pour territoire Rawleigh. Le travail sera permanent si vous êtes un travailleur. Pour renseignements écrivez Rawleigh, Dépt. ML-603-103A, Montréal, Canada.

HOCKEY A ST-GUILAUME
Cette organisation sportive formée par des gens de St-Guilherme d'Upton se compose comme suit: Président: Lorenzo Morvan; Vice-Président: Paul Groulx; Directeurs: Dr Samuel Vanasse, Eugene Turcotte, Ernest Pontbriand, et Edouard Beaudette; Gérant: Ernest Pontbriand.

Voici l'alignement de notre club: Buys: R. Courchesne, S. Desmarais; Centres: H. Dupuis, C. Lalancette, P.-E. Gauthier; Défenses: J.-M. Vanasse, J.-N. Vanasse, G.-E. Vanasse; Ailes Gauches: C. Beaudette, G. Hénault, R. Gauthier; Ailes Droites: G.-E. Beaudette, G. Lamoureux, L. Laroché; Capitaine-entraîneur: A. Vincent; Arbitre: G. Sylvestre.

Voici la liste des plus importantes joutes disputées à la patinoire du St-Guilherme jusqu'à date: 12 déc. St-Guilherme 6, St-Hyacinthe, Yamaska; 10 16 déc. St-Guilherme 8, Drummondville, Millesnoir; 4; 19 déc. St-Guilherme 3, Sorel, Larochel; 3; 21 déc. St-Guilherme 8, Sorel; 2; 25 déc. St-Guilherme 6, Acton-Vale; 2; 28 déc. St-Guilherme 9, Drummondville, Millesnoir; 1; 2 janv. St-Guilherme 7, Montréal, Castor; 2.

Nous aimerions à recevoir la visite de n'importe quel club de Drummondville, St-Hyacinthe, Sorel, Acton-Vale, Pierreville, La Baie, Nicolet, etc. N'importe quel autre club amateur.

Tous ceux qui aimeraient à venir nous rencontrer sont priés de communiquer avec Ernest Pontbriand, gérant, Tél. 59 s2.

Ernest Pontbriand, gérant.

ES REMEDES DE MME SUMMERS
Mesdames. Ne désespérez pas si depuis longtemps vous souffrez. Le traitement de Madame SUMMERS vous rendra la santé. Excellent remède pour personnes maigres et nerveuses. Produits Chimiques Engrais, Bustogeton donne un résultat aux personnes peu développées. Venez ou écrivez à sa représentante.

Mme M.-B. NUCKLE.
No. 1a rue Raymond
vis-à-vis le parterre des Pères Dominicains.
Saint-Hyacinthe, Qué.

HOSPITALITÉ
Canadienne Française
Vous y gagnerez à ALOGER à LA SALETTE

de HOTEL de LA SALETTE
DRUMMOND ET STE CATHERINE
MONTREAL
EN PROPRIÉTÉ, CORNER

(Suite en page 8)

Etablie depuis 1900
Tél. 523
Adélarde Robert
Manufacture de matelas à ressorts ou tout autre genre
Réparations et Désinfection au plus bas prix
Spécialité: Cardage de laines
81 rue Saint-Michel, SAINT-HYACINTHE

Rodolphe Bédard
Bureau établi en 1908
Expert-Comptable licencié et agréé
(Chartered accountant)
Consultations pratiques en matières Commerciales et Financières.
425, avenue Viger, Montréal.

Tel.: Bureau, 81 — Rés., 320
Soir après 9 hres: 320

Dr. GUY POTIER, M.D.
Médecin
85 rue MONDOR
SAINT-HYACINTHE

Tél. 775 Soir 918
J. E. St-Onge
Entrep.-Electricien
248 Cascades
Saint-Hyacinthe

C. THEBERGE
Musique et Bijouterie
Spécialité COUPONS
Du choix aux plus bas prix
Une visite est sollicitée.
Seul magasin de ce genre à ST-HYACINTHE
coin St-François et St-Antoine

AVIS
AVIS est par les présentes donné que la Compagnie d'Assurance Canadienne Mercantile (The Canadian Mercantile Insurance Company) a obtenu du Département des Assurances d'Ottawa, le certificat d'enregistrement No. C-560 l'autorisant à transiger au Canada l'assurance automobile, l'assurance de garantie, l'assurance contre les bris de glace ainsi que l'assurance contre la chute d'aéronefs, contre la grêle, contre la commotion civile et contre les pertes ou dommages à la propriété causée par véhicules limités à l'assurance de la même propriété selon qu'elle est assurée par une police d'assurance-feu de la Compagnie, en plus des classes d'assurance pour lesquelles elle est déjà enregistrée.
St-Hyacinthe, ce 28ème jour de décembre 1937.
T. A. ST-GERMAIN, Président.
31d—7-14-17j

ES REMEDES DE MME SUMMERS
Mesdames. Ne désespérez pas si depuis longtemps vous souffrez. Le traitement de Madame SUMMERS vous rendra la santé. Excellent remède pour personnes maigres et nerveuses. Produits Chimiques Engrais, Bustogeton donne un résultat aux personnes peu développées. Venez ou écrivez à sa représentante.

Mme M.-B. NUCKLE.
No. 1a rue Raymond
vis-à-vis le parterre des Pères Dominicains.
Saint-Hyacinthe, Qué.

HOSPITALITÉ
Canadienne Française
Vous y gagnerez à ALOGER à LA SALETTE

de HOTEL de LA SALETTE
DRUMMOND ET STE CATHERINE
MONTREAL
EN PROPRIÉTÉ, CORNER

(1) Documents de la Chambre des députés, Session de 1933-34, No. 242, séance du 26 juin 1934 et No. 273, séance du 18 juillet 1934.
(2) Revue de l'industrie minière, du 1/9/34 et 1/11/34, pp. 312 et 402-403.
(3) Moniteur belge du 9/12/34.
(4) Revue de l'industrie minière, du 1/1/35 et Bulletin quotidien du 9/1/35.
(5) Moniteur belge du 16/1/35.



(à suivre)

Les yeux d'Hélène devinrent noirs.

— Vous l'aurez voulu, répondit-elle... Hélas quelque chose me dit que nous ne serons pas heureux.

— Mademoiselle, je suis homme d'honneur et je vous promets un dévouement sans borne; mais il ne s'agit pas seulement de nous en ce moment.

M. de Moncourt qui venait de se taire, tourna ses regards vers M. de Valançon à la dérobée, et les reporta sur Hélène. Un attardement subit passa sur le visage de celle-ci, et avec un grand effort mettant sa main dans celle du mari, qu'il :

— Eh bien, dit-elle, qu'il soit fait selon votre volonté.

Comme il se retournait pour de

Pierre LAVAUR

Non, Mais cette raison miraculeuse, qui portait à l'algèbre sans et bides dans la campagne prématurément renouvée, laissait Robert de Moncontour perplexé, sinon anxieux. Car tout, désormais, lui était indifférent ou étranger, sinon Hélène, unique dominatrice de ses sentiments et de ses pensées.

L'attitude de la jeune fille s'était bizarrement modifiée. Si elle ne fuyait plus le marquis, elle l'évitait encore et par intervalles.

Il avait eu cette délicatesse hautaine de ne pas lui rappeler qu'il avait laissé s'engager dans cette affaire. Elle lui en voulait peut-être, mais l'en estimait davantage. Du côté de l'orgueil, elle le trouvait sop égal.

Quelques-uns ses yeux perdaient de leur éclat rigide et dur en le regardant; il y avait aussi plus de douceur dans son sourire, plus d'attendrissement dans sa parole. On voyait passer tout à coup des frissons sur le tissu nacré de sa peau; des rougeurs subites empourpraient ses joues.

Jamais elle n'avait contemplé les frondaisons nouvelles de bois d'un oeil plus humide, jamais les murmures qui s'échappaient du fond des solitudes s'étaient trouvés son oreille plus attentive.

Elle ouvrait son âme endolorie et tourmentée aux harmonies de l'espace, du silence de la nuit. Cela l'étonnait et l'inquiétait; mais le charme de la saison la captivait. La sève du printemps gonflait ses veines et ses veines gonflées.

Un soir, elle était accoudée à sa fenêtre. Un vent léger faisait trembler le bouquet avoisinant qui gardait les perspectives ouvertes dans les ténèbres de la forêt que baignaient de vagues lueurs.

Au-dessus des arbres agités d'une vie mystérieuse, la lune coupait du son croissant lumineux et fin le ciel bleu tout piqué d'étoiles. La tête dans sa main, Hélène sentait courir dans ses artères un frisson qui par secousses, suspendait ou précipitait les pulsations de son cœur.

Une lassitude générale qui n'était pas sans charmes l'accablait; elle se demandait plus rien de la vie, et se demandait plus l'ent pas qu'elle n'eût d'amers regrets. La jeunesse était en révolte dans son âme altérée; tout lui semblait beau au sein de cette nature qui dormait.

Une brise imprégnée de senteurs pénétrantes passa dans la campagne et rempli de sons plaintifs la ceinture des bois. De longs chuchotements doux, incertains, entrecoups la suivirent.

A ce moment elle entendit un bruit léger sur la lisière du parc, et levant ses yeux tout mouillés de larmes contenues, elle aperçut une ombre arrêtée au bord d'une traînée lumineuse qui tombait sur l'herbe, entre deux bouquets d'arbres noirs.

Elle devina que c'était M. de Moncontour.

Pourquoi resta-t-elle à sa place, éclairée en plein par les lumières intérieures qui dessinaient sa silhouette dans l'encadrement sombre de la fenêtre?

Le marquis abandonna son poste

Dividende ordinaire no 31 LIMITED
UN DIVIDENDE de vingt cents 20c; ou au taux de 60c. par année par **ACTION ORDINAIRE** sans valeur au pair de la Southern Canada Power Company Limited pour les trois mois terminés le 31 janvier 1934 et déclaré payable le 15 février 1934, aux actionnaires enregistrés à la date du 31 janvier 1938.

Par ordre du conseil d'administration
L. C. HASEKELL,
Secrétaire

Montréal, 17 décembre 1937

CE TIRAGE AU TAXI MODERNE

C'est par erreur qu'il a été annoncé la semaine dernière que la douillette tirée au sort sous les auspices de la compagnie du Taxi Moderne avait été gagnée par le sous-chef de police Adrien Malo.

Le sous-chef Malo a fait le tirage sur l'invitation de M. Wilfrid Morissette, propriétaire du Taxi Moderne, et c'est le porteur du billet numéroté 00944 qui a été l'heureux gagnant.

Comme la douillette n'avait pas été réclamée, il a été procédé mercredi à un second tirage, avec le résultat que le nouveau gagnant est le porteur du billet numéroté

Le gagnant pourra réclamer l'article en s'adressant à M. Wilfrid Morissette, au Taxi Moderne, rue Mondor.

LE CALENDRIER DU PATRO

Le Patronage Saint-Vincent de Paul vient de prendre une excellente initiative en publiant un fort joli calendrier 1938, sous le signe "pour une plus belle jeunesse".

Ce calendrier 1938 illustre la jeunesse surgissant du vaste champ des "blés verts" des Patros. Il est distribué aux bien-faiteurs et amis par les quatre Patros de notre province: Québec, Saint-Hyacinthe, Lévis, Montréal.

Le calendrier tient lieu du numéro de décembre 1937 de l'ECHO, organe du Patronage Saint-Vincent de Paul. Le prochain numéro de janvier commencera un nouveau volume, le septième, et la 29ième année de la publication de l'ECHO.

UNE NOUVELLE COMPAGNIE

Suivant le dernier numéro de la Gazette Officielle de Québec, des lettres patentes ont été accordées en date du 7 décembre, constituant en corporation: René Vandal, menuisier, tous deux de Granby, et Oswald Vandal, cultivateur de Saint-Simon de Bagot.

Cette nouvelle compagnie, capitalisée à \$49,000.00, portera le nom de "Les Entreprises Vandal Limitée" et son bureau principal sera à Granby.

LISEZ LE "CLAIRON"



Maintenant elle peut lire confortablement grâce à un ÉCLAIRAGE AMÉLIORÉ



Que chaque douille ait une lampe

Voyez à ce que toutes les lampes brûlées, vieilles ou sèches, soient remplacées par de véritables lampes Edison Mazda de 25, 40 ou 60 watts, qui ne coûtent maintenant que 20 sous chacune. Achetez-en une boîte pour \$1.20.

Toute personne a besoin d'un éclairage suffisant pour lire confortablement. Une façon de vérifier si la lumière est suffisante, est d'observer pendant combien de temps elle lit. Si une heure de lecture assouplit le père ou la grand-mère, il est très probable que l'éclairage est insuffisant ou éblouissant.

Il est si important de pouvoir lire, que chaque membre de la famille devrait disposer du genre d'éclairage qui ménagera ses yeux et lui procurera tous les bienfaits d'une bonne vue. Les lampes modernes de table et sur pied, que nous exhibons cette année, assurent une protection scientifique. Elles fournissent une lumière idéale, non éblouissante, pour l'étude ou la couture. Nous avons un grand choix de lampes à des prix remarquablement bas. Moyennant un paiement comptant de \$1.00, vous pouvez faire votre choix.

SOUTHERN CANADA POWER COMPANY LIMITED

"Appartenant à ceux qu'elle sert"

DANS NOS THEATRES

AU CINEMA MASKA

Pour la semaine prochaine, c'est-à-dire dimanche, lundi, mardi et mercredi les 9-10-11-12 janvier, la direction du populaire théâtre MASKA mettra à l'affiche la plus belle comédie musicale encore présentée à l'écran sonore. Nous voulons parler de "Naughty Marietta", l'opérette bien connue de Victor Herbert, avec Jeanette MacDonald et Nelson Eddy.

Il s'agit ici d'un engagement de retour, à la demande générale. Lorsque ce film magnifique fut représenté pour la première fois dans les grands théâtres de la province, il y a eu une acclamation unanime. Rarement avait-on entendu d'aussi belles mélodies chantées aussi bien, et le tout dans un décor de féerie.

Les cinéophiles qui n'ont pas eu l'occasion de voir le film "Naughty Marietta" lorsqu'il parut pour la première fois à l'écran, pourront donc se reprendre la semaine prochaine au théâtre MASKA. Nous pouvons leur garantir des heures fort agréables et que le souvenir de la belle musique qu'ils y entendront persistera longtemps après dans leur mémoire.

En attraction supplémentaire, on verra un film d'espionnage intitulé "Think Fast, Mr. Moto", avec Peter Lorrie et Virginia Field. La scène se passe pour la plus grande partie sur les îles Hawaï et il n'y a pas un moment d'ennui.

Des sujets courts et moments musicaux compléteront ce remarquable programme. Mercredi soir seulement, le 12 juillet, il y aura un film additionnel à l'écran. Ce sera un film qui a provoqué bien des commentaires flatteurs et qui

AU CINEMA CORONA

Il tardait au public de revoir Jean Murat dans un rôle tout à fait romantique. C'est fait avec "Troika", sur la piste blanche", de Jean Drévillle qui prend l'affiche à partir du 9 janvier, au Théâtre Corona de cette ville.

Nous voici, avec ce film, dans l'aventure tout plein. L'action se situe en Russie, dans les grandes steppes blanches, derrière la farouche muraille des montagnes de l'Oural.

C'est dans ces plaines couvertes de neige que des traqueurs d'armes, dont le chef est un puissant financier, défient tous les jours les policiers chargés de les démasquer. Un jour, le financier a besoin que sa femme porte elle-même à destination un document trop compromettant pour être confié à une autre personne. C'est ici qu'aura lieu la rencontre entre cette femme jeune et jolie et le chef des policiers, homme courageux et loyal.

On imagine quelque peu les événements qui vont suivre. Seulement l'intérêt du film réside dans la façon dont ces événements sont traités par le réalisateur Jean Drévillle.

Il a reçu la plus entière et confiante collaboration de la part de Jean Murat, Jany Holt et Charles Vanel, ses interprètes. "Troika" est un film brillant, bien fait, tourné dans un style prenant. Il plaira aux amateurs d'émotion.

Le second film sera "La Fille de la Madelon". C'est le premier film de la grande cantatrice française Ninon Vallin, de l'Opéra de Paris. Elle a choisi un sujet bien populaire. La belle artiste évoque non pas la guerre mais l'héroïsme souriant et gai de ceux qui défendent la civilisation. Il faut l'entendre chanter la Madelon dans l'apothéose de la gloire des alliés. Elle est supportée par Henri Garat et Hélène Robert, des artistes de tout premier plan.

LE PERISCOPE

(Suite de la page 6)

langage et la distinction de sa pensée, et pour ses piastres.

Le catholicisme ne réside pas dans les mots, mais dans les maux qu'on endure par amour de son prochain. Donc, le peuple de Québec est catholique.

Le Devoir paraissait assuré de la victoire du nationaliste dans Lotbinière. Les lecteurs pourront juger de sa clairvoyance en politique. A vivre dans l'obscurité, on s'amuse à parler de lumière...

Le Convive distrait

PROGRES REMARQUABLE D'UNE VILLE DE QUEBEC

Bien qu'agée de trois ans à peine la ville de Val d'Or, Abitibi, qui vient d'être reliée à Montréal et à Québec par un nouvel embranchement du Canadien National qui part de Senneterre, compte déjà 6,500 habitants. On y trouve, dans des boutiques hâtivement construites, toutes les commodités modernes. Dans cette capitale d'un petit royaume minier perdu dans les solitudes du nord une dame peut se faire donner un "indéfinissable" et se rendre en taxi au cinéma qui fait passer le plus récent film reçu des Etats-Unis. Quand elle va faire ses emplettes elle trouve dans les boutiques de la grande rue à peu près les mêmes choses qu'elle trouverait rue Ste-Catherine, à Montréal ou rue St-Jean, à Québec. Décidément, le progrès ne connaît plus de frontières.

"Le Clairon" lutte pour tous

Logements et Magasins

A LOUER

MAGASINS :

Un magasin situé sur la Place du Marché, avec cave cimentée. Local idéal pour commerce d'épicerie, de fruits et légumes. Peut aussi être utilisé avantageusement pour tout commerce pouvant réussir dans un endroit central.

Magasin de 16' x 90' sur la rue Cascades, à côté de l'entrée du théâtre.

Le propriétaire est à construire deux vitrines qui en feront un des plus beaux locaux pour n'importe quel commerce. Chauffage par le propriétaire.

LOGEMENTS

Rue Cascades, au-dessus de la banque Royale, deux logements chauffés.

Un de trois pièces avec en plus salle de bain.

Un de quatre pièces avec en plus salle de bain.

A LOUER A BON MARCHÉ

S'adresser à JEAN-PAUL BREAU, Bureaux du Clairon, 67 rue Mondor, Tél. 143. Le soir, 66 rue Sainte-Anne, Tél. 69j.

CORONA

Dimanche, Lundi, Mardi, Mercredi, 9-10-11-12 Janvier 1938

L'AMOUR MATERNEL
DEFIANT TOUTES LES
COMPLICITÉS....

JEAN MURAT
CHARLES VANEL



LE PREMIER GRAND FILM DE LA
GRANDE ARTISTE LYRIQUE

ninon vallin



Henri Garat
Hélène Robert

ATTENTION !	Vendredi Soir,	ATTENTION !	Friday Night,
Toute personne présente aura droit au tirage des prix en argent :		All patrons can take part in the drawing of money prizes :	
1er Prix: \$5.00	2ième Prix: \$3.00	1st Prize: \$5.00	2nd Prize: \$3.00
3 Prix de \$2.00	3 prix de \$1.00	3 prizes of \$2.00	3 prizes of \$1.00
Représentation continue le dimanche			

THEATRE MASKA Rue St-Hyacinthe

Tel. 61

A l'affiche Aujourd'hui et Samedi, les 7 et 8 Janvier



SPECIAL !!! Episodes 3 et 4 de l'émouvante série
"ACE DRUMMOND"

A l'affiche Dimanche à Mercredi, 9, 10, 11, 12 Janv.
FILM MUSICAL D'UNE BEAUTE INUSITEE !



Attraction additionnelle spéciale:
"THINK FAST MR. MOTO"
De l'action avec PETER LORRE.
SUJETS COURTS.
N'OUBLIEZ PAS: Mercredi soir seulement
"THE VIRGINIAN"
MARDI SOIR: Tirage pour la valeur de \$5.00 de promenades en taxi, offertes par le TAXI MASKA, Tél. 32.